

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

28 novembre 2018 Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-huitième jour du mois de novembre deux mille dix-huit (28-11-2018) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Était absent :

- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 18-11-175

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la MRC de Mékinac;

- Adoption des prévisions budgétaires 2019 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;
- Adoption du taux de taxes 2019 et du taux d'intérêts pour les comptes dus des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac;
- Ratification des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
- Entente de collaboration avec la SADC Vallée de la Batiscan;
- Adoption du plan local d'intervention d'urgence (PLIU);
- Programme d'aide au développement de la forêt : Adoption de la priorisation 2018-2019;
- Conseil des Arts et des Lettres du Québec : renouvellement de l'entente de partenariat territorial : 5 000 \$ par année pendant trois ans;
- Demande d'appui de Télébec : dossier Québec branché à Saint-Roch-de-Mékinac;
- Dépôt de la liste des immeubles en vente pour taxes pour les Territoires non organisés;
- Adoption des règlements d'urbanisme des TNO de la MRC de Mékinac;
- Approbation des règlements d'urbanisme des TNO de la MRC de Mékinac;
- Acquisition de licences d'un logiciel de géomatique;
- Dossier piscine du Collège de Shawinigan;
- Acceptation de la soumission négociée pour la cueillette des ordures ménagères avec la compagnie « Service cité propre »;
- Nomination des auditeurs pour l'année 2018;
- Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2019;
- Contribution 2019 au fonds social des employés de la MRC;
- Varia :
 - a) Traitement de retraite pour le directeur général;
 - b) Embauche d'un directeur général;
 - c) MMQ-FQM-Prévention de cyberattaque;
 - d) Projet Friches : PDAAM;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 10 octobre 2018 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 18-11-176

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (8 semaines) 165 196.69

Déplacement des employés (es) 5 806.87

Fournisseurs de biens et services (2 mois)

Telus	331.37
Telus mobilité	564.53
Xittel (téléphone)	1 305.47
Xittel (internet)	1 218.74
Hydro-Québec	1 609.08
Distribution Vithemon	168.75
RREMQ	25 414.80
La Capitale	9 024.09
Xérox Canada	132.83
Monsieur Marcel Perron	2 687.42
Entreprises de distribution Denis Samson	216.00
Servitec inc. - contrat mensuel, TAQ	18 074.00
Fournitures de bureau Denis	131.01
Fonds de l'information foncière	136.00
Syndicat des employés	1 842.41
AMFM	50.00
Boulangerie Germain	265.92
FQM (Inscription assemblée des MRC)	425.40
Gilles Gauthier (trappage)	200.00
CS de l'Énergie	5 085.49
Corporation culturelle de Shawinigan	292.64

Développement économique

Classement Luc Beaudoin	1 626.90
Chez Jacob	349.52
Daniele Henkel Communication	5 173.88
Patrice Tardif	287.44

Total Développement économique : 7 437.74

FLI/FLS

Domaine McCormick (FLI)	29 350.00
Domaine McCormick (FLS)	29 350.00

Total FDT : 58 700.00

Promotion Touristique

Tourisme Mauricie	4 375.00
Telus	197.02

Total Tourisme : 4 572.02

Programme d'aide aux villégiateurs

Ass. sportive du ZEC Gros-Brochet	28 000.00
Municipalité de Grandes-Piles	13 000.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	9 000.00
SEPAQ	6 261.00
SEPAQ	34 000.00
Municipalité de Sainte-Thècle	34 000.00
Municipalité de Trois-Rives	71 000.00
Association Nature	79 900.00

Total compensation : 275 161.00

Activité de loisir/culture

Municipalité de Lac-aux-Sables	300.00
Maison des familles de Mékinac	200.00
Go Le Grand Défi	5 000.00
M. Denis Cloutier (remb. de livres)	30.00
Société d'histoire de Grandes-Piles	600.00
Association du hockey mineur de Mékinac	450.00

Total Loisir/Culture : 6 580.00

Programme de rénovation de l'habitat

P-0900756 - Saint-Tite	13 704.00
C04010PRR0034 - Saint-Tite	7 465.63
Service d'aide à l'Habitation	12 417.36
C04010PRR0040 - Grandes-Piles	8 956.41

Total Rénovation de l'habitat : 42 543.40

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	974.76
J.M. Sports	546.13
Ministère des Finances	230 632.24

Total Baux de villégiature : 232 153.13

Cour municipale

Denis Carpentier	400.00
Tremblay Bois Mignault Lemay	8 380.52
Remboursement d'un trop perçu	30.00
SAAQ	392.39
Postes Canada	1 382.72
Indemnité au témoin	492.53
BAVAC	10 543.23
<u>Remboursement d'amendes</u>	
Municipalité de Saint-Adelphe	7 083.00
Municipalité de Grandes-Piles	1 120.00
Municipalité de Hérouxville	7 896.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	2 318.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	687.81
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	1 332.00
Municipalité de Saint-Séverin	2 825.00
Municipalité de Sainte-Thècle	4 829.00
Ville de Saint-Tite	25 115.59
Municipalité de Trois-Rives	1 065.00
TNO de Mékinac	1 750.00
Ministre des Finances	20 203.00

Total Cour municipale : 97 845.79

Grand total : 1 772 068.30

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Excavation Jovanex	4 623.91
Tremblay Bois Mignault Lemay	2 594.52
Hydro-Québec	28.79

Total : 7 247.22

TNO DE MÉKINAC

SEPAQ	1 806.06
RIVST-M	200.00
Ass. sportive du ZEC Gros Brochet	12 500.00
Ent. Carl Marchand	1 782.11
Marcel Guimond & Fils	28 182.21
Hebdo St-Maurice	440.35
Association Nature inc.	20 000.00
Ent. Maxime Gauthier	23 322.67
Coupe Forestière inc.	2 759.40
Ass. des résidents de la rive Ouest du St-Maurice	2 000.00

Total : 92 992.80

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (2 mois - inclus internet - 40 \$ / mois) 1 854.16

Rémunération des maires 6 901.91

Fournisseurs de biens et services

Boulangerie Germain	73.85
Appartenance Mauricie	250.00
Batterie Mauricie	46.36
Distribution Vithemon	25.00
Entreprises distribution Denis Samson	105.00
Fujitsu Conseil (Canada)	387.03
Gilles Gauthier (trappage)	50.00
Ôze Publicité (site internet)	11 727.45
Robert Pronovost (déneigement)	421.57
Érablière du Nord	18.00

Total fournisseurs : 13 104.26

Programme de rénovation de l'habitat

C04010PRR0044 - Notre-Dame-de-Montauban	12 000.00
C04010PRR0057 - Saint-Séverin	8 805.87
C04010PRR0058 - Saint-Séverin	11 554.33

Total rénovation : 32 360.20

Tourisme

Chez Jacob 725.50

Total tourisme : 725.50

Fonds de développement du territoire

Municipalité de Trois-Rives 2 640.00

Total FDT : 2 640.00

Loisir et Culture

Boulangerie Germain 1 427.99

Commission scolaire de l'Énergie 183.96

À La Fut 140.21

Total Loisir et Culture : 1 752.16

Programme d'aide aux villégiateurs

Municipalité de Lac-aux-Sables 31 000.00

Total PAV : 31 000.00

Cour municipale

Remboursement d'un trop perçu 30.00

Total cour municipale : 30.00

Grand total : 90 368.19

TNO DE LA MRC DE MÉKINAC

Excavation Jovanex

30 405.14

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 28 novembre 2018.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 18-11-177

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 28 novembre 2018 totalisant 1 862 436.49 \$ pour la MRC, 7 247.22 \$ pour le parc industriel régional et 123 397.94 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Me Julie Bussière, adjointe exécutive de la Juge en chef adjointe à la Cour du Québec, responsable des cours municipales, nous informe de la désignation du juge Pierre Bordeleau à titre de juge intérimaire à notre Cour, en remplacement de Jocelyn Crête prendra sa retraite le 15 février 2019. Elle nous informe également de la désignation de la juge Carole Lepage à titre de juge suppléant;
- Résolution 2018-11-265 de la municipalité de St-Adelphe au sujet d'une étude pour un sentier récréotouristique (CN);
- Résolution 2018-11-293 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban concernant la problématique d'accès à un réseau cellulaire en milieu rural;
- L'organisation du relais pour la vie de Hérouxville, nous informe sur les sommes amassées l'an passé, soit 50 544 \$ et demande notre participation pour 2018;

RELAIS POUR LA VIE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT la demande de participation financière pour cet événement;

Re 18-11-178

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables

et il est résolu de verser la somme de 250 \$ au Relais pour la vie de Hérouxville.

- Adopté à l'unanimité -

- Madame Cristina Lalli, directrice aux investisseurs et aux communautés de Métaux Osisko inc. nous informe d'une exploration pour le zinc, en hélicoptère, du 15 novembre 2018 à la fin février 2019, dans notre région;
- Madame Josée Bilodeau, directrice par intérim à la direction du rétablissement du Ministère de la Sécurité publique, nous transmet un versement de 16 379 \$ visant à soutenir l'investissement de notre organisation pour l'acquisition de matériel et d'équipement dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier volet 2;
- Monsieur David Clerens, directeur par intérim à la direction des programmes d'aide en transport collectif, nous informe que dans le cadre du *programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2, section Transport collectif en milieu rural*, qu'un montant de 50 000 \$, à titre de 1^{er} versement pour 2018, nous sera versé sous peu;
- Madame Monique Tremblay, directrice à la direction générale des programmes d'aide de Transports Québec, nous transmet un premier chèque au montant de 22 744 \$ correspondant à 70% de la valeur de l'aide financière maximale attribuée à la MRC pour ce projet d'acquisition 16 afficheurs de vitesse;
- Monsieur Eric Simard, directeur régional, Services Québec de la Maurice nous transmet l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité, à signer par le préfet (Re 18-05-105);
- Monsieur Christian Paré, directeur de la Régie des incendies du Centre-Mékinac nous informe de la préparation de la seconde édition du *Guide Secours & Prévention* et nous invite à accueillir chaleureusement le représentant, de la compagnie Éditions Média Plus Communications, qui sera chargé de recueillir les annonces publicitaires;
- Le sous-ministre Marc Croteau, nous informe des nouvelles modalités entrées en vigueur le 19 octobre 2018 en ce qui concerne la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et organismes municipaux;
- Madame Marie-Eve Turner, directrice par intérim à la direction générale de la Mauricie-Centre-du-Québec Transports, Mobilité durable et Électrification des transports, nous informe du déploiement d'une affiche de sensibilisation aux risques associés à la circulation en milieu agricole et qu'une affiche est disponible;
- Monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux nous informe du versement de la somme de 112 957 \$ provenant du partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour le volet 2, le solde dû pour la transition 2016-2019 sera complètement payé avec ce versement;

- Offre de service de la firme Morency avocats, par l'entremise de Me Patrick Beauchemin, afin d'agir comme procureurs attitrés à la Cour municipale;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 18-11-179

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont étudié et analysé les prévisions budgétaires 2019 en caucus spécial le 21 novembre dernier;

PARTIE 1

Re 18-11-180

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la PARTIE 1, concernant toutes les municipalités et ayant trait à l'administration générale, la cour municipale, l'évaluation, le transport, l'hygiène du milieu, l'aménagement du territoire (autres dépenses d'aménagement, service d'ingénierie, gestion des baux de villégiature, développement économique), les loisirs et la culture.

Le mode de répartition pour la partie 1 est la richesse foncière uniformisée pour l'administration, le transport, l'hygiène du milieu, l'aménagement du territoire. En ce qui concerne, le service d'ingénierie, la quote-part est répartie également et un taux horaire de 55\$ sera applicable pour les heures utilisées. Pour le service d'évaluation et la cour municipale, le mode de répartition de la quote-part est le nombre de dossiers.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 1 sont de 5 080 477 \$, réparties comme suit :

Recettes :

Quote-part des municipalités	867 205
Autres recettes de sources locales	2 374 859
Transferts	1 570 760
Affectation de surplus	267 653

Dépenses et amortissement :

	<u>Dépenses</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>
Administration	498 907	32 000	530 907
Évaluation	521 366	17 500	538 866
Cour municipale	468 953	0	468 953
Transport	123 000	0	123 000
Hygiène du milieu	1 252 200	0	1 252 200
Amén., urb. et dév.	2 102 667	11 000	2 113 667
Culture	103 384	500	103 884
Activités d'investissement	10 000	0	10 000

- Adopté à l'unanimité -

PARTIE 2

Re 18-11-181

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'adopter la PARTIE 2 des prévisions budgétaires, concernant toutes les municipalités et, ayant trait à la Régie intermunicipale du Parc industriel régional.

La répartition des quotes-parts de la partie 2 est de 50 % suivant la richesse foncière uniformisée et 50 % selon la population.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 2 sont de 417 550 \$, réparties comme suit :

Recettes :

Autres recettes de sources locales	51 000
Transfert	366 550

Dépenses :

	<u>Dépenses</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>
Amén., urb. et dév.	27 550	67 000	94 550
Activités d'investissement	390 000	0	390 000

- Adopté à l'unanimité -

PARTIE 3

Re 18-11-182

Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la PARTIE 3, concernant les municipalités suivantes :

- Sainte-Thècle
- Trois-Rives;

et ayant trait à l'entente intermunicipale pour l'application des plans et règlements d'urbanisme. La base de répartition est au prorata de l'utilisation, soit un tarif horaire de 45.00 \$.

Recettes :

Services rendus	72 028
Affectation de surplus	164

Dépenses :

	<u>Dépenses</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>
Amén., urb. et dév.	72 192	0	72 192

- Adopté à l'unanimité -

PARTIE 4

Re 18-11-183

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'adopter la PARTIE 4 des prévisions budgétaires, concernant les municipalités suivantes :

- Lac-aux-Sables;
- Saint-Adelphe
- Saint-Séverin;
- Hérouxville;
- Grandes-Piles;
- Saint-Roch-de-Mékinac
- Sainte-Thècle;
- Saint-Tite
- Trois-Rives

ayant trait à la compétence 2 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, soit le recyclage.

Le mode de répartition de la partie 4 est le nombre de citoyens par municipalité.

Les recettes et les dépenses de la PARTIE 4 sont de 380 562 \$, réparties comme suit :

Recettes :

Quote-part des municipalités	380 562
------------------------------	---------

Dépenses :

	<u>Dépenses</u>	<u>Amort.</u>	<u>Total</u>
Hygiène du milieu	380 562	0	380 562

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT l'article 954, du Code municipal;

Re 18-11-184

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2018 des TNO de la MRC de Mékinac, totalisant des recettes et des dépenses de 348 016 \$, et réparties comme suit :

Recettes :

Taxes	252 514
Tenant lieu de taxes	3 619
Autres recettes de sources locales	6 500
Transferts	85 383

Dépenses :

Administration générale	92 395
Sécurité publique	60 494
Transport	116 081
Aménagement, urbanisme et développement	77 408
Loisir et Culture	638

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU TAUX DE TAXES 2019 ET DU TAUX D'INTÉRÊTS POUR LES COMPTES DUS DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT l'article 954 du code municipal;

CONSIDÉRANT que l'article 989 du Code municipal permet de décréter que la taxe foncière annuelle sera imposée par résolution;

CONSIDÉRANT que l'article 991 du Code municipal permet de décréter que les taxes nécessaires pour subvenir à la construction et à l'entretien d'un ouvrage public seront imposées par résolution;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal permet de décréter que le taux d'intérêt sur les taxes, s'il est différent de 5 %, sera fixé par résolution;

Re 18-11-185

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu :

- que le taux de taxe foncière pour la partie des Territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de Mékinac soit fixé et sera prélevé, pour l'année 2019 à 0.25 \$/100 \$ pour la taxe foncière générale et à 0.07 \$/100 \$ pour la facture gouvernementale de la Sûreté du Québec.
- que les taxes sont payables dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.
- que toute somme à être perçue par la Municipalité régionale de comté de Mékinac pour les Territoires non organisés portera intérêt à raison de dix pour cent (10 %) plus cinq pour cent (5 %) de frais administratifs par année à la date de l'expiration de toute somme due.

- Adopté à l'unanimité -

RATIFICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 26 novembre 2018, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 18-11-186

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

➤ **Gestion MBPL inc. (Boulangerie Germain)**

- 5 000 \$ dans le FLI sous forme de contribution remboursable (amortissement : 60 mois, taux : 6,00 %, aucune garantie).
- 5 000 \$ dans le FLS sous forme de contribution remboursable (amortissement : 60 mois, taux : 7,00 %, aucune garantie).

➤ **Scierie Sainte-Thècle Inc. (BarretteWood)**

- Le CIC recommande l'octroi d'une subvention de 10 000 \$ dans le fonds FDT Volet Entreprises privées – Soutien aux entreprises afin

de modifier la demande initiale de 5 770 \$ qui avait été autorisée lors du conseil des maires d'août 2018.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LA SADC VALLÉE DE LA BATISCAN

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac et la SADC Vallée de la Batiscan s'entendent pour mettre en commun les meilleures pratiques liées au développement économique, dans le but de mieux répondre aux besoins des promoteurs œuvrant sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Mékinac ont pris connaissance de la proposition d'entente;

Re 18-11-187

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de ratifier ladite entente et d'autoriser le préfet, monsieur Bernard Thompson, à la contresigner.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PLAN LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU)

Ce point est reporté à une date ultérieure.

**PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT (PADF) :
ADOPTION DE LA PRIORISATION 2018-2019**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité régional du PADF pour les priorisations 2018-2019;

Re 18-11-188

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de ratifier l'ensemble des recommandations, tel que présentées.

- Adopté à l'unanimité -

**CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) :
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL**

CONSIDÉRANT que le CALQ souhaite renouveler l'entente de partenariat territorial avec la Mauricie, afin de contribuer à l'essor culturel de la région par la création et la diffusion de projets artistiques;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Mékinac croit au potentiel des artistes, écrivains et organismes culturels qui accentuent le sentiment d'appartenance et de fierté du territoire;

Re 18-11-189

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu par le conseil de la MRC de Mékinac de reconduire l'entente avec le CALQ à raison d'une contribution annuelle de 5 000 \$ pendant 3 ans.

- Adopté à l'unanimité -

APPUI À TÉLÉBEC : DOSSIER QUÉBEC BRANCHÉ À ST-ROCH-DE-MÉKINAC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Télébec dans le cadre du programme Québec branché pour la municipalité de St-Roch-de-Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a investi dans ce secteur en 2017, avec GOGECO, afin d'installer la fibre optique à toutes les résidences;

Re 18-11-190

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'appuyer ledit projet, numéro 165, tel que présenté, en souhaitant que les investissements prévus améliorent véritablement la desserte de ce secteur.

- Adopté à l'unanimité -

DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES EN VENTE POUR TAXES POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

CONSIDÉRANT la liste des contribuables n'ayant pas payés leurs taxes municipales depuis 3 ans dans les TNO, soit :

Sylvain Houle, matricule F 0137 11 5560, 502.37\$;
Bryan Bonamie, matricule F 4903 34 6791, 105.51\$;
Jean Hamelin, matricule F 7314 38 5160, 401.59\$;
Patrice Grand-Maison, matricule F 7731 50 3026, 511.71\$;

Re 18-11-191

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau à transmettre cette liste dans le cadre de la vente pour taxes 2019 de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DES TNO

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit adopter les nouveaux règlements d'urbanisme des TNO suivants :

- Règlement de zonage 2018-170;

- Règlement administratif 2018-171;
- Règlement relatif à l'émission des permis et des certificats 2018-172;
- Règlement de lotissement 2018-173;
- Règlement de construction 2018-174;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT que les projets de règlements ont été adoptés le 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 27 août 2018;

CONSIDÉRANT que les seconds projets de règlements ont été adoptés le 17 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une demande de participation à un référendum n'a pas été demandée, ce qui fait que ces règlements ont été approuvés par la population;

Re 18-11-192

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'adopter les règlements d'urbanismes des TNO de la MRC suivants :

- Règlement de zonage 2018-170;
- Règlement administratif 2018-171;
- Règlement relatif à l'émission des permis et des certificats 2018-172;
- Règlement de lotissement 2018-173;
- Règlement de construction 2018-174;

- Adopté à l'unanimité -

APPROBATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DES TNO

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a adopté les nouveaux règlements d'urbanisme des TNO suivants :

- Règlement de zonage 2018-170;
- Règlement administratif 2018-171;
- Règlement relatif à l'émission des permis et des certificats 2018-172;
- Règlement de lotissement 2018-173;
- Règlement de construction 2018-174;

Re 18-11-192A

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'approuver les règlements d'urbanismes des TNO de la MRC suivants :

- Règlement de zonage 2018-170;
- Règlement administratif 2018-171;
- Règlement relatif à l'émission des permis et des certificats 2018-172;
- Règlement de lotissement 2018-173;
- Règlement de construction 2018-174;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

ACQUISITION DE LICENCES D'UN LOGICIEL DE GÉOMATIQUE

CONSIDÉRANT l'importance des services de géomatique pour l'ensemble du territoire, dont les deux tiers (2/3) sont constitué des terres publiques;

Re 18-11-193

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser monsieur Louis Filteau à faire l'acquisition des licences requises, au coût de 23 000 \$, prélevé à même le fonds d'aide aux villégiateurs (FAV).

- Adopté à l'unanimité -

DOSSIER PISCINE DU COLLÈGE DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT la présentation faite par Eric Milette, directeur général du Collège de Shawinigan, ce 7 novembre 2018, concernant une réfection complète de la piscine de cette institution;

CONSIDÉRANT que les fonds de la MRC et des municipalités de Mékinac sont déjà réservés à d'autres fins municipales et de développement économique;

Re 18-11-194

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu par le conseil de la MRC de Mékinac de ne pas donner suite à cette demande de financement.

- Adopté à l'unanimité -

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION «NÉGOCIÉE» DE SERVICE CITÉ PROPRE (SCP)

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Service Cité Propre (SCP) le 3 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que SCP est le seul soumissionnaire à avoir déposé une offre;

CONSIDÉRANT que les négociations qui ont eu lieu avec chacune des municipalités concernées sont satisfaisantes;

Re 18-11-195

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'accepter la soumission «négociée» de Service Cité Propre (SCP), pour la cueillette des ordures ménagères pour huit (8) des neuf (9) municipalités inscrites à la soumission du 3 octobre 2018, au prix négociée pour chacune d'elle, la municipalité de Ste-Thècle n'y ayant pas souscrit.

- Adopté à l'unanimité -

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION «NÉGOCIÉE» DE SERVICE CITÉ PROPRE (SCP) POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS DANS LES TNO

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Service Cité Propre (SCP) le 3 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que SCP est le seul soumissionnaire à avoir déposé une offre;

CONSIDÉRANT que les négociations qui ont eu lieu sont satisfaisantes;

Re 18-11-196

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'accepter la soumission «négociée» de Service Cité Propre (SCP), pour la cueillette des ordures ménagères.

- Adopté à l'unanimité -

NOMINATIONS DES AUDITEURS POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les auditeurs pour l'année 2018;

Re 18-11-197

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu de nommer la firme Désaulniers, Gélinas et Lanouette, à titre d'auditeur de la MRC de Mékinac pour l'année 2018.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2019

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Re 18-11-198

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu :

Que le calendrier ci-après, soit adopté, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de Mékinac pour 2019. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 20 h :

13 février
13 mars
10 avril
8 mai
19 juin
14 août
9 octobre
27 novembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

CONTRIBUTION 2019 AU FONDS SOCIAL DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT que le nombre d'employés de la MRC est de 20;

CONSIDÉRANT que la MRC attribue un fonds social pour les activités des employés de la MRC, en compensation du montant non récurrent lié à l'assurance collective

Re 18-11-199

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'octroyer un montant de 2 750 \$ au fonds social des employés de la MRC pour 2019.

- Adopté à l'unanimité -

TRAITEMENT DE RETRAITE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (DG)

CONSIDÉRANT que M. Claude Beaulieu a débuté son travail à la MRC en 1983 comme coordonnateur à l'aménagement et DG à partir du 15 mai 1988, donc depuis 36 ans;

CONSIDÉRANT qu'à l'époque, son salaire était de 12 000 \$, sans assurance, sans fonds de retraite;

CONSIDÉRANT qu'en 1988, il y avait six employés et qu'aujourd'hui on en compte vingt, en plus de la gestion de la Corporation de développement durable de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la moyenne des salaires des DG au Québec en 2017 est de 105 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de considérer une prime de départ à M. Beaulieu;

CONSIDÉRANT que certains employés ont eu des primes de départ, au cours des dernières années, pour causes de mauvaises ententes;

CONSIDÉRANT que le régime de retraite auquel la MRC a adhéré en 2008 prévoit la retraite sans pénalité à l'âge de 63 ans, que la pénalité étant de 0.375 % par mois, que cela représente une perte de 9.375 % dans le cas de M. Beaulieu;

CONSIDÉRANT que M. Beaulieu a contribué au développement de Mékinac en y attribuant plusieurs heures supplémentaires sans compensation;

CONSIDÉRANT que M. Beaulieu sera disponible pour le transfert de connaissance pendant l'année 2019;

Re 18-11-200

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'accepter les conditions suivantes :

1. Une prime de départ versée hebdomadairement, représentant 50 % du salaire, s'étalant du 17 mai 2019 au 23 août 2020 ;
2. Maintien de l'assurance collective, du RREMQ et du cellulaire durant cette même période ;
3. M. Beaulieu s'engage à demeurer disponible pour transfert de connaissance, pendant toute la durée de l'entente.

- Adopté à l'unanimité -

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Beaulieu;

CONSIDÉRANT la bonne harmonie qui règne dans l'équipe d'employés de la MRC;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC privilégie le remplacement par un professionnel déjà en place;

CONSIDÉRANT que Mme Nathalie Groleau a 18 année d'expérience au sein de la MRC et qu'elle désire relever le défi de superviser l'équipe de la MRC par l'occupation du poste de direction générale;

Re 18-11-201

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu de confier le poste de directrice générale de la MRC de Mékinac

à madame Nathalie Groleau à compter du 15 mai 2019 et ce, selon les conditions suivantes :

- Probation de six mois (15 novembre 2019);
- Salaire de 80 484 \$ à partir du 15 mai 2019 et un ajustement de 10 % à partir du 1^{er} janvier 2020, avec les avantages sociaux accordés au directeur général de la MRC de Mékinac.

Et il est également résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, à ouvrir un poste de trésorier, à être comblé pour le début du mois d'avril 2019, et ce, en remplacement de madame Nathalie Groleau.

- Adopté à l'unanimité -

MMQ-FQM- PRÉVENTION CYBERATTAQUE

CONSIDÉRANT les récentes cyberattaques rançongiciels visant les municipalités du Québec et du Canada, dont celle subit par la MRC de Mékinac en septembre dernier;

CONSIDÉRANT que la FQM, la MMQ et la SQ mettent en garde les municipalités contre ce type d'attaque;

CONSIDÉRANT que ce type d'attaque s'accroît à travers l'ensemble des pays, et ce pour l'ensemble des organisations et des entreprises;

CONSIDÉRANT que les gouvernements supérieurs doivent intervenir, sans tarder, pour éviter l'esclandre de ce phénomène mondial;

CONSIDÉRANT que la MMQ, par sa souscription d'assurance pour ce type de fraude, devrait faire de la prévention très avancée, en protégeant ses membres, par l'instauration de logiciels de sécurité, plutôt qu'un accompagnement lorsque les méfaits sont réalisés;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et la SQ, en collaboration avec la GRC, doivent mettre en branle, sans tarder, une unité spéciale pour freiner ces nouveaux risques, et ce, pour l'ensemble de nos institutions (ministères, municipalités, entreprises, etc.);

Re 18-11-202

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu par le conseil de la MRC de Mékinac de transmettre la présente aux autorités concernées, particulièrement à la FQM et la MMQ, ainsi qu'au gouvernement du Canada et du Québec, par le biais de nos députés et ministres.

- Adopté à l'unanimité -

PROJET FRICHES : PDAAM

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac reconnaît son intérêt pour la réalisation du projet «Inventaire et caractérisation des friches et actifs agricoles inutilisés» soumis dans le cadre de l'appel de projet du Programme Priorités Bioalimentaires du MAPAQ;

CONSIDÉRANT les retombées positives pour le secteur agricole, en particulier l'installation de nouvelles entreprises sur son territoire;

Re 18-11-203

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu que la MRC de Mékinac appui le projet et contribuera par des ressources humaines à la réalisation de celui-ci.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 18-11-204

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier